

Quelles formalités une pharmacie doit déclarer à la CNIL ? | Denis JACOPINI

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p> <p>vous informe...</p>	<h2>Quelles formalités une pharmacie doit déclarer à la CNIL ?</h2>
<p>Les fichiers relatifs à la gestion d'une pharmacie doivent être déclarés à la CNIL : Par une déclaration simplifiée de conformité à la norme n°52 si le fichier correspond aux caractéristiques énoncées dans ce texte ; Par une déclaration normale si le fichier sort du cadre de cette norme.</p>	
<p>Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.</p> <p>Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12 formateur n°93 84 03041 84</p>	
<p>Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.</p> <p>Nos domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;• Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;• Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL. <p>Contactez-nous</p>	
<p>Cet article vous plaît ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !</p>	
<p>Source : http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=193E337DAA685A15B25C9E90E19E80BF?name=Activit%C3%A9+d%27une+pharmacie+%3A+quelles+formalit%C3%A9s+%C3%A0+la+CNIL+%3Fid=545</p>	